



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/11/2022

Monsieur le Maire, François LEJEUNE, ouvre la séance à 18h30 en présence de : Mesdames Martine SADIER, Virginie RUELLE, Messieurs Dominique LEPOUTRE, Olivier MICHEL, Jean-Louis GRASSET, Pierre Alexandre LHOMME, Mathieu CRETE, , Didier GIRARDIN, Philippe FRAGET, Vincent COULMIER et Clément MICHEL ainsi que Madame Pascale BOUCHE secrétaire de mairie.

Madame Brigitte RENAUDIN qui a donné pouvoir à D Lepoutre, Messieurs Ludovic HERMAN et Bruno KREIN qui a donné pouvoir à F Lejeune, sont absents et excusés.

Monsieur D Lepoutre est le secrétaire de séance.

Après lecture des délibérations adoptées lors du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est abordé.

1) Vente de l'atelier municipal rue Prélot :

François Lejeune tient à préciser qu'aucune publicité de mise en vente de ce local n'est obligatoire et que le Maire peut choisir seul l'acquéreur qu'il souhaite. Une estimation des domaines a été faite. Trois offres ont été présentées à ce jour.

Pour rester transparent, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- **de vendre ce local**
- **de fixer une date buttoir au 13 décembre 2022 matin pour la présentation des offres définitives**
- **de vendre à l'une des offres supérieure à 85 000€**

2) Validation du projet d'aménagement d'un Espace Intergénérationnel autour du numérique et de son plan de financement avec demande de subvention de 70% au titre du programme FEADER

François Lejeune rappelle que le projet d'aménagement d'une partie de la coopérative en espace autour du numérique avance et qu'il convient de valider le projet et son plan de financement ainsi que la demande de subventions à hauteur de 70% du montant HT dans le cadre de l'APPEL A PROJETS « SOUTIEN AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL » Plan de relance UE-FEADER

Le projet de délibération joint à la convocation est lu puis commenté.

Il est précisé que l'ensemble du projet est en cours de chiffrage par l'architecte et le maître d'œuvre. Un appel d'offres par lots sera prochainement envoyé aux artisans et que l'ensemble du dossier de demande de subventions doit être envoyé au Feader avant le 31 décembre 2022.

Ce n'est qu'après l'attribution des subventions que le dossier deviendra opérationnel et pourra être intégré au budget 2023 de la commune. Il est rappelé que ce projet fait déjà partie du budget 2022 et que seules l'acquisition de la coopérative et des dépenses d'honoraires « architecte et maître d'œuvre » auront été dépensées cette année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir, le Conseil Municipal :

- **valide le projet et le plan de financement présenté,**
- **demande à bénéficier d'une subvention de 70% au titre du programme FEADER sur le projet d'aménagement d'un Espace Intergénérationnel autour du numériques**
- **donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Il est entendu que l'approbation du projet et du plan de financement pour ce dossier Feader ne vaut pas approbation du Conseil Municipal pour la réalisation effective du projet et que l'octroi de subventions ne vaut pas obligation d'exécution.

L'espace numérique décrit ci-dessus ne sera mis en chantier qu'après octroi des subventions Feader, d'une part et acceptation de l'investissement par le Conseil Municipal, d'autre part.

Le Maire entend bien présenter au préalable, un programme détaillé de son projet au CM.

3) Devenir du Local « place de la Paix

Le rez de chaussé est libre depuis plusieurs mois.

L'étage sera libéré par l'AICSE lorsque l'espace numérique sera aménagé.

Faut-il vendre ce local ou le louer ?

Si le local n'est pas vendu, quel projet mettre en place ?

Faut-il louer le rdc avec un bail précaire de 12 ou 24 mois dans l'attente du départ de l'AICSE ?

Le Maire demande l'avis à chacun des membres présents ; la location du local semble privilégiée à la vente à condition d'avoir un projet intéressant pour la Municipalité et pour les Moussytiers.

Monsieur le Maire constitue un groupe de travail sur cette question et demande que des projets soient étudiés et présentés dans les tous prochains mois.

4) L'école et la cantine :

Il a été proposé de déménager la cantine vers la salle de motricité : le nombre d'enfants à la cantine nécessite actuellement trois services successifs ainsi que du personnel de service ou de surveillance. Le déménagement nécessitera une étude approfondie, des travaux et l'intervention de services administratifs pour autoriser l'ouverture de ce nouveau local. Cela va prendre du temps.

En attendant, le Maire et la commission « école » proposent de réutiliser l'ancienne poste ou la salle de vote comme deuxième salle provisoire de cantine, de faire 2 services de 12h à 13h dans les 2

salles de cantine avec une personne supplémentaire puis 1 service de 13h à 13h45 dans la cantine actuelle afin de permettre aux enfants de manger plus tranquillement.

5) futurs investissements

Quels investissements prioritaires ? Une liste est établie, des études devront être proposées pour le mois de janvier pour d'éventuelles demandes de subventions et avant le prochain budget pour leurs réalisations en 2023.

- Installation de LED sur les derniers lampadaires (22K€ TTC)
- Couverture du foudre : devis de charpente et couverture attendus par Olivier
- La bouteille du rond point
- Réfection des trottoirs selon un plan prédéfini (50K€)
- Traçages au sol de places de parking et de chemins piétonniers : trois devis ont été faits. Une décision doit être prise rapidement dans le cadre du budget déjà attribué
- Enfouissement des réseaux de la rue de la République, de la place de la Paix et de la place Léon Bourgeois
- Chemin piétonnier du Chemin Vert jusqu'au rond point
- Détecteurs de mouvements sur les lampadaires éteints la nuit
- Panneaux photovoltaïques : 1 devis est en cours
- Le cimetière

6) Questions diverses :

- Colis de Noël des anciens ; le même budget que 2022 pour les 80 ans et plus

La séance se termine à 21h40.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 13 décembre prochain.